



## **Certification : Formulations suggérées**

Le présent document indique les formulations suggérées à l'intention des rédacteurs de devis et des ingénieurs en structures aux fins d'inclusion à des dessins de conception et à des conditions contractuelles. L'emploi de ces énoncés préconisés peut aider à assurer la définition correcte des exigences en matière de soudage telles que les prescrivent les normes de conception de la CSA. Ces formulations se veulent uniquement des lignes directrices et ont pour but principal d'orienter; nous mettons les utilisateurs en garde de s'assurer de communiquer toutes exigences particulières du projet relatives au soudage.

Afin d'obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le CWB au numéro de téléphone 1-800-844-6790 ou à l'adresse de courriel [info@cwbgroup.org](mailto:info@cwbgroup.org).

### **Pour les travaux à exécuter en conformité avec la norme S16, «Règles de calcul des charpentes en acier », de la CSA**

- *Seule une compagnie certifiée par le Bureau canadien de soudage conformément aux exigences de la norme W47.1 (dernière édition), «Certification des compagnies de soudage par fusion de l'acier», de la CSA dans la division 1 ou 2 pourra entreprendre le soudage. Tout le soudage devra s'effectuer en conformité avec la norme W59 (dernière édition) «Constructions soudées en acier (soudage à l'arc)», de la CSA et répondre à ses exigences en matière de qualité.*

*ou*

- *Seule une compagnie certifiée par le Bureau canadien de soudage conformément aux exigences de la norme W47.1 (dernière édition), «Certification des compagnies de soudage par fusion de l'acier», de la CSA dans la division 1 ou 2 pourra entreprendre le soudage. Tout le soudage devra s'effectuer en conformité avec la norme W59 (dernière édition) «Constructions soudées en acier (soudage à l'arc)», de la CSA et répondre à ses exigences en matière de qualité. Tout le personnel employé par la compagnie et exécutant des soudures, doit être détenteur de documents d'identification de la qualification valides émis par le Bureau canadien de soudage. Tout le soudage devra s'effectuer selon les modes opératoires de soudage approuvés par le Bureau canadien de soudage.*

### **Pour les travaux à exécuter en conformité avec la norme S157, «Calcul de la résistance mécanique des éléments en aluminium», de la CSA**

- *Seule une compagnie certifiée par le Bureau canadien de soudage conformément aux exigences de la norme W47.2 (dernière édition), «Certification des compagnies de soudage par fusion de l'aluminium», de la CSA (**dans la division 1 ou 2\***) pourra entreprendre le soudage. Tout le soudage devra s'effectuer en conformité avec la norme W59.2 (dernière édition) «Construction soudée en aluminium», de la CSA et répondre à ses exigences en matière de qualité.*

*ou*



- *Seule une compagnie certifiée par le Bureau canadien de soudage conformément aux exigences de la norme W47.2 (dernière édition), «Certification des compagnies de soudage par fusion de l'aluminium», de la CSA (**dans la division 1 ou 2\***) pourra entreprendre le soudage. Tout le soudage devra s'effectuer en conformité avec la norme W59.2 (dernière édition) «Construction soudée en aluminium», de la CSA et répondre à ses exigences en matière de qualité. Tout le personnel employé par la compagnie et exécutant des soudures, doit être détenteur de documents d'identification de la qualification valides émis par le Bureau canadien de soudage. Tout le soudage devra s'effectuer selon les modes opératoires de soudage approuvés par le Bureau canadien de soudage.*

*\*Note : La norme S157 de la CSA ne prescrit aucune division particulière au niveau de la certification. Si l'on désire une division précise, on doit l'indiquer.*

**Pour les travaux à exécuter en conformité avec la norme A23.3, «Calcul des ouvrages en béton», de la CSA**

- *Seule une compagnie certifiée par le Bureau canadien de soudage conformément aux exigences de la norme W186 (dernière édition), «Soudage des barres d'armature dans les constructions en béton armé », de la CSA pourra entreprendre le soudage. Tout le soudage devra s'effectuer en conformité avec la norme W186 (dernière édition) de la CSA et répondre à ses exigences en matière de qualité.*

*ou*

- *Seule une compagnie certifiée par le Bureau canadien de soudage conformément aux exigences de la norme W186 (dernière édition), «Soudage des barres d'armature dans les constructions en béton armé », de la CSA pourra entreprendre le soudage. Tout le soudage devra s'effectuer en conformité avec la norme W186 (dernière édition) de la CSA et répondre à ses exigences en matière de qualité. Tout le personnel employé par la compagnie et exécutant des soudures, doit être détenteur de documents d'identification de la qualification valides émis par le Bureau canadien de soudage. Tout le soudage devra s'effectuer selon les modes opératoires de soudage approuvés par le Bureau canadien de soudage.*
-



**Pour les travaux à exécuter en conformité avec la norme A660, «Certification des fabricants de systèmes de bâtiment en acier», de la CSA tels que l'exige l'article 4.3.4.3 du Code national du bâtiment du Canada**

- *Seules des compagnies certifiées par le Bureau canadien de soudage conformément aux exigences de la norme A660, «Certification des fabricants de systèmes de bâtiment en acier», de la CSA pourront fabriquer des éléments de bâtiment préfabriqués en acier. Là où le procédé de fabrication fait appel au soudage, seule une compagnie certifiée par le Bureau canadien de soudage conformément aux exigences de la norme W47.1 (dernière édition), «Certification des compagnies de soudage par fusion de l'acier», de la CSA dans la division 1 ou 2, ou à celles de la norme W55.3, «Certification des compagnies de soudage par résistance de l'acier et de l'aluminium», de la CSA, le cas échéant, pourra entreprendre le soudage. Tout le soudage devra s'effectuer en accord avec la norme W59 (dernière édition) «Constructions soudées en acier (soudage à l'arc)», de la CSA et répondre à ses exigences en matière de qualité.*